

Schéma de cohérence territoriale

Rapport de présentation **Tome 2**

Les indicateurs de suivi du Scot



S o m m a i r e

I. Préambule : rappel du cadre législatif **4**

II. Modalités **4**

Préambule : rappel du cadre législatif

Article L.143-28 du Code de l'Urbanisme :

«Six ans au plus après la délibération portant approbation du schéma de cohérence territoriale, [...], l'établissement public prévu à l'article L. 143-16 procède à une analyse des résultats de l'application du schéma, notamment en matière :

- d'environnement,
- de transports et de déplacements,
- de maîtrise de la consommation de l'espace,
- et d'implantations commerciales.

[L'établissement porteur du Scot] débiteur sur son maintien en vigueur ou sur sa révision partielle ou complète.

Cette analyse est communiquée au public et à l'autorité administrative compétente en matière d'environnement, mentionnée à l'article L. 104-6.

A défaut d'une telle délibération, le schéma de cohérence territoriale est caduc.»

L'article R.141-2 du Code de l'Urbanisme prévoit que les «critères, indicateurs et modalités retenus pour l'analyse des résultats» soient définis dans le rapport de présentation du Scot. «Ils doivent permettre notamment de suivre les effets du schéma sur l'environnement afin d'identifier, le cas échéant, à un stade précoce, les impacts négatifs imprévus et envisager, si nécessaire, les mesures appropriées».

Modalités

Afin de suivre la mise en œuvre du Scot et ses effets sur le territoire, un outil de suivi et d'évaluation est mis en place pour identifier si la mise en œuvre du Scot répond aux objectifs initialement prévus.

L'évaluation est réalisée à partir des indicateurs retenus par le Scot en cohérence avec ses grands principes et ses orientations et selon l'architecture du document à portée réglementaire, le Doo. Cette architecture permet de répondre à l'ensemble des thèmes d'analyse définis à l'article L.143-28 du Code de l'Urbanisme.

L'analyse de l'efficacité du Scot, réalisée au moment de l'évaluation ou en anticipation, est appréciée sur la base d'un état zéro des indicateurs, lui-même réalisé en 2017.

Indicateurs

Les indicateurs retenus et les critères d'évaluation ont été sélectionnés en fonction du niveau de contribution à la réussite du Scot. La réussite du Scot dépend non pas de la bonne mise en œuvre d'un critère plutôt qu'un autre mais d'un ensemble de critères qui réunis font la cohérence du projet global.

Les critères sont au nombre de 20 répartis de manière équilibrée dans chacun des trois axes du projet énoncés par le Doo.

Ces critères et indicateurs n'ont donc pas l'ambition de fournir un état des lieux complet sur l'évolution du territoire mais plutôt un éclairage sur les points forts. A l'occasion de l'évaluation et en fonction des résultats, un complément d'étude s'avèrera peut-être nécessaire.

NB : Les sources des données sont présentées à titre indicatif. Lors de l'évaluation du Scot, il conviendra de vérifier quelles sont les données disponibles et appropriées au suivi.

Autre indicateur de suivi de la mise en œuvre du Scot

La mise en œuvre du Scot des Monts du Lyonnais passe par la mise en compatibilité des documents d'urbanisme locaux avec celui-ci. Ainsi, le nombre de documents d'urbanisme mis en compatibilité avec le Scot constitue un indicateur supplémentaire.

Information du grand public

Le Syndicat mixte du Scot prévoit la mise en place d'un système d'information régulier du grand public, avec des temps plus ponctuels de débats.

Parties du Scot	Critères d'évaluation	Indicateurs de suivi	Exemples de données possibles
Axe 1 : CONFORTER LE CARACTÈRE RURAL DU TERRITOIRE, LES SOLIDARITÉS TERRITORIALES ET LA QUALITÉ DE VIE			
1. Renforcer l'armature territoriale et la structure paysagère, garantes du fonctionnement économique et social des Monts du Lyonnais	Réduire la consommation foncière	la consommation d'espaces, données d'occupation du sol	de type Spot Théma
		Surface en extension des enveloppes urbaines	Inventaire des permis de construire
		Divisions parcellaires des parcelles bâties	Inventaire des autorisations
	Cibler un objectif plafond de croissance démographique moyenne et annuelle de 1% dans les villages et 1,3% dans les bourgs	Croissance démographique des villages et des bourgs	Recensement Insee
	Production des logements afin d'assurer les besoins liés à la croissance démographique et au desserrement	La densification ou la mutation du bâti dans le tissu urbain	Inventaire des permis de construire
Nombre de nouveaux ménages dans les villages et les bourgs et évolution de la taille des ménages		Sit@del 2	
2. Renforcer la qualité de vie pour tous	Atteindre des objectifs de densité de 20 log/ha dans les villages et 25 dans les bourgs	Densité des opérations nouvelles : consommation d'espace par rapport aux nombre de nouveaux ménages	Magic
	Maintenir un taux de 20% de logements sociaux dans les bourgs	Taux de logements sociaux dans les bourgs	Données LLS (DREAL ou CG)
	Diversifier la typologie des logements pour permettre à tous de réaliser son parcours résidentiel	Typologie des logements commencés (collectif, groupé, individuel)	Sit@del 2
3. Diversifier et qualifier les modes de déplacements	Développer des solutions alternatives au tout voiture individuelle	Evolution des parts modales	Recensement Insee

Axe 2 : DEVELOPPER L'ATTRACTIVITE ECONOMIQUE ET L'EMPLOI

1. Mettre en œuvre une stratégie commune de développement économique garante de l'attractivité du territoire et de son équilibre spatial	Maintenir le dynamisme de création d'emplois	Evolution de l'emploi salarié privé Evolution du ratio emplois/actifs	Insee ou CLAP ou Acoiss - urssaf
	Utiliser le foncier dédié à l'économie de manière économe	Evolution de la taille des zones d'activités, des disponibilités dans les documents d'urbanisme	Enquête auprès des EPCI et des communes ou base de données
2. Maintenir et dynamiser le tissu d'activités commerciales, artisanales et de services de proximité	Maintenir et diversifier le tissu commercial, artisanal et de services	Evolution du nombre de commerces, d'artisans-commerçant et de services.	Données CCI
3. Document d'aménagement commercial	Limiter l'extension des zones dédiées aux surfaces commerciales	Evolution des grandes surfaces et/ou des autorisations en CDAC	Données CCI et/ou préfectures
4. Garantir à l'agriculture les espaces nécessaires à son développement, son renouvellement et son adaptation	Garantir la pérennité des espaces agricoles	Evolution de la SAU ou de l'occupation du sol par l'agriculture	Recensement agricole ou données d'occupation du sol
5. Affirmer le tourisme en tant que composante économique et patrimoniale du territoire	Développer et diversifier l'offre d'hébergement	Evolution des capacités d'hébergement	Recensement Insee

Axe 3 : Ménager le capital environnemental des Monts du Lyonnais, répondre au défi énergétique et au changement climatique

1. Répondre au défi énergétique et au changement climatique en économisant les ressources et en développant les énergies renouvelables	Limiter les émissions de gaz à effet de serre (émissions résultants des activités du territoire)	Production de gaz à effet de serre par secteur et par habitant	(Oreges, Air Rhône Alpes)
	Réduire la consommation énergétique	Consommation énergétique par habitant	(Oreges, Air Rhône Alpes)
2. Préserver les ressources et prévenir les risques et nuisances	Réduire la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers	Analyse de la consommation d'espaces	Données d'occupation du sol de type Spot Théma
	Gérer les eaux pluviales pour réduire les risques d'inondation sur le territoire et en aval	s par bassin versant	(% de surface totale) (Spot Théma)
	Préserver et mettre en valeur le paysage		A préciser en lien avec le Plan paysage
3. Mieux connaître et reconnaître la biodiversité quotidienne et la richesse des milieux naturels pour les préserver	Préserver la nature ordinaire et les corridors écologiques	Nombre de document local d'urbanisme ayant réalisé une analyse des corridors écologiques à l'échelle communale et les ayant préservé	(suivi Syndicat du Scot)
	Préserver les espaces remarquables	Tache urbaine dans les Réservoirs de Biodiversité	(Spot Théma)